



Conservation et Commerce des Grands Singes (SC53 Doc. 18)

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT
GENÈVE (SUISSE), 27 JUIN – 1ER JUILLET 2005

Contexte

Lors de la CdP13 de la CITES, les Parties ont adopté la Résolution Conf. 13.4 sur la Conservation et le Commerce des Grands Singes. La Résolution Conf. 13.4 reconnaît les menaces globales qui affectent tous les grands singes (gorilles – *Gorilla spp.*), les chimpanzés (*Pan spp.*) et les orangs-outans (*Pongo spp.*). Parmi les menaces connues figurent le commerce des animaux vivants pour exposition publique, pour loisir ou en tant qu'animaux de compagnie, le braconnage pour viande de brousse, et la destruction de l'habitat causée par la destruction des forêts et l'intensification de l'exploitation de la terre. Tous les grands singes sont inscrits à l'Annexe I de la CITES, font l'objet du commerce international et sont menacés d'extinction.

Beaucoup des recommandations importantes qui figurent dans la Résolution Conf. 13.4 impliquent des actions menées en collaboration avec le Projet sur la Survie des Grands Singes (GRASP), un projet du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (<http://www.unep.org/grasp/>). D'après l'UNEP, « le GRASP est une alliance dynamique de plusieurs des organisations mondiales les plus influentes sur la recherche et la conservation des grands singes. Des relations gouvernementales étroites nous permettent de promouvoir le message GRASP aux plus hauts niveaux politiques. En tant que tel, le GRASP occupe une place unique pour la mobilisation et l'accumulation des ressources. Ce programme permet une efficacité optimale et constitue une plateforme de communication susceptible de mettre fin au déclin des populations de grands singes».

Le GRASP est un Partenariat de Type II du Sommet Mondial du Développement Durable. Ce programme implique les Etats de l'aire de répartition, les Etats donateurs, les organisations et les conventions internationales ainsi que les organisations non gouvernementales. Le Secrétariat est sous l'égide de l'UNEP et de l'UNESCO, dirigé par un Comité Exécutif, conseillé par une Commission Scientifique et assisté par des Equipes de Soutien Technique. Les activités vont des campagnes éducatrices au financement de projets sur le terrain, avec mise en avant de la planification au niveau national et des activités politiques. En Septembre 2005, le GRASP va tenir une réunion intergouvernementale de haut niveau (*Inter- Governmental Meeting* ou IGM) sur les grands singes à Kinshasa dans la République Démocratique du Congo.

En travaillant ensemble, le GRASP et la CITES peuvent contribuer de façon considérable à la conservation long terme de tous les grands singes et venir diminuer le commerce illicite global des grands singes

SC53 Doc. 18

Le Secrétariat a préparé un document utile pour considération lors de la 53^{ième} réunion du Comité Permanent de la CITES. Comme il y est indiqué, la Résolution Conf. 13.4 charge le Comité Permanent de la CITES d'examiner l'application de la Résolution, d'évaluer les missions techniques et politiques dans les Etats de l'aire de répartition des grands singes pour faire un rapport des progrès accomplis à la Conférence des Parties. Le Réseau pour la Survie des Espèces (SSN) est en accord



avec le Secrétariat pour souligner l'existence d'un commerce d'orangs-outans très organisé qui se destine à l'utilisation des animaux pour le divertissement du public. Une action substantielle est immédiatement nécessaire. Cependant, les problèmes qui touchent au commerce illicite des grands singes en Afrique persistent aussi et doivent également être adressés. Il y a en particulier un problème constant de contrebande des grands singes en provenance d'Afrique Centrale. Les Parties à la CITES sont confrontées à des difficultés liées à la prévention de la capture et du commerce illicites des chimpanzés et des gorilles, aux problèmes pratiques liés à la confiscation des animaux vivants et aux problèmes de placement des animaux secourus. Ces difficultés pratiques liées à la mise en vigueur de la CITES sont considérables. Le document SC53 Doc.18 propose que le Comité permanent explore les méthodes disponibles pour que la CITES et le GRASP travaillent ensemble sur la conservation des grands singes. Le SSN est en faveur d'une approche collaborative et prie le Comité permanent de se mettre d'accord sur des actions mesurables spécifiques pour faire avancer ce travail.

Le Comité pour les Animaux de la CITES

Un Groupe de travail a été établi lors de la très récente 21^{ème} réunion du Comité pour les animaux de la CITES qui a développé plusieurs recommandations pratiques sur ce thème. Le SSN considère qu'il est impératif que le Comité permanent adopte ces recommandations et travaille à partir de cette base. Le Comité pour les animaux a adopté le concept des missions techniques dans les Etats de l'aire de répartition des grands singes dans le sud-est de l'Asie et en Afrique centrale. Ce Comité a également prié les Parties donatrices à contribuer à ces missions en suivant la direction du Royaume Uni. Le Comité pour les animaux a également recommandé l'établissement d'une Mission de lutte contre la fraude pour les Grands Singes (*Great Ape Enforcement Task Force*), comme l'exige la Résolution Conf. 11.3 (Rev. Cop13) sur l'application de la Convention et la lutte contre la fraude.

Recommandations

Le SSN prie instamment le Comité permanent de la CITES de:

- Etablir le mandat des missions techniques qui se dérouleront dans le sud-est de l'Asie et en Afrique centrale et le temps à consacrer à leur achèvement avant la CoP14.
- Etablir le mandat d'une Mission ad hoc examinant l'application des dispositions sur les Grands Singes et la lutte contre la fraude (*Great Ape Enforcement Task Force*)
- Adopter les recommandations supplémentaires qui figurent dans le document AC21WG7 Doc.1 Conservation et Commerce des Grands Singes; et.
- Encourager les Etats de l'aire de répartition des grands singes et les Etats donateurs à participer pleinement à la réunion de GRASP IGM (Kinshasa du 5 au 9 septembre 2005) afin de renforcer les chances de survie des grands singes dans le long terme.